

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS
PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ POUR LA RÉUNION DU 31 MAI 2018**

1. Ouverture et adoption du projet de rapport de la réunion du 8 mars et du présent ordre du jour

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants au WGTR auront la possibilité de partager leurs remarques sur le projet de rapport de la réunion du WGTR du 8 mars et du présent projet d'ordre du jour, et de proposer des points supplémentaires à l'ordre du jour sous la rubrique des divers.

2. État des lieux du respect des obligations en matière d'établissement de rapports

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat du TCA présentera un exposé sur la situation des rapports, en mettant un accent particulier sur l'établissement du rapport annuel 2018, suivi d'une discussion entre les participants.

3. Défis liés à l'établissement de rapports

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants au WGTR auront la possibilité de faire état des obstacles qui entravent la soumission des rapports initiaux et annuels précis en temps opportun et de proposer une discussion sur les moyens d'aider les États Parties à relever ces défis.

Dans le prolongement de la réunion du WGTR du 8 mars, les coprésidents du WGTR présenteront un bref document concernant la sensibilisation sur les obligations d'établissement de rapports du Traité.

En outre, les participants au WGTR seront invités à échanger sur les suggestions formulées au cours de la réunion du WGTR du 8 mars afin de soutenir l'élaboration des rapports : 1) fournir une assistance technique au Secrétariat du TCA ; 2) répertorier les documents d'orientation existants ; 3) établir un répertoire d'experts en établissement de rapports vers lesquels les États Parties rencontrant des difficultés dans ce domaine pourront se tourner ; et 4) fournir une tribune sur la plate-forme informatique du TCA pour des échanges intersessions sur l'établissement des rapports.

4. Document d'orientation de type « FAQ » sur l'obligation d'établissement de rapport annuel

Au titre de ce point à l'ordre du jour, les participants au WGTR auront la possibilité de soumettre et de discuter des propositions éventuelles de modifications et des questions et réponses supplémentaires, y compris la question de la classification des produits dans les bonnes catégories d'armes classiques.

5. Questions de fond en matière d'établissement de rapports et de transparence

Au titre de ce point à l'ordre du jour, les participants au WGTR auront la possibilité de soulever les questions de fond liées aux obligations d'établissement de rapports du Traité qui pourraient être examinées par le WGTR.

Dans le prolongement de la réunion du WGTR du 8 mars, les coprésidents présenteront le questionnaire des Pays-Bas portant sur la collecte d'informations utilisées par les États Parties pour rédiger leurs rapports, qui a été publié sur le site Internet du TCA, tout comme les contributions reçues par écrit. Les participants au WGTR seront invités à participer oralement à l'échange d'informations.

Par ailleurs, conformément à la réunion du WGTR du 8 mars, un représentant de l'Organisation mondiale des douanes présentera un exposé sur le Système harmonisé (concernant la classification douanière des biens), son processus d'examen et la classification des armes classiques dans ledit système.

6. Moyens organisationnels d'échange d'informations

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants au WGTR auront la possibilité de proposer et de discuter des mécanismes structurés, des processus ou formats facilitant l'échange d'informations exigé ou encouragé par le Traité, tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel.

Compte tenu de l'intention exprimée par le Japon au cours de la réunion du WGTR du 8 mars de soumettre une proposition pour la création d'un portail d'échange d'informations, le pays présentera sa proposition d'outil qui sera suivie d'une discussion approfondie en tant que produit à livrer potentiel de la CEP4.

Par ailleurs, conformément à la réunion du WGTR du 8 mars et considérant les discussions au sein du WGETI, les participants au WGTR seront invités à échanger sur les suggestions suivantes formulées au cours de la réunion du WGTR du 8 mars concernant les mécanismes structurés d'échange d'informations relatives au détournement au niveau opérationnel. On pourrait envisager, par exemple, de : 1) déterminer si la plate-forme informatique du TCA peut être utilisée pour des échanges opérationnels entre les États Parties et 2) déterminer si des directives peuvent être intégrées dans le document d'orientation pour les points de contact nationaux que le Secrétariat du TCA est chargé d'élaborer.

7. Exploitation des informations générées par les rapports obligatoires

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants au WGTR auront la possibilité de proposer et de discuter des approches d'exploitation des informations générées dans les rapports initiaux et annuels soumis par les États Parties en vue de permettre une analyse (voir également le point 8 de l'ordre du jour).

Dans le prolongement de la réunion du WGTR du 8 mars, les participants au WGTR seront invités à échanger sur la manière dont le travail de la société civile sur l'exploitation des informations issues des rapports initiaux et annuels du TCA pourrait être utilisé et structuré afin d'alimenter les discussions au sein du WGETI.

8. Plate-forme informatique : fonctionnalités d'établissement de rapports et de transparence

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat du TCA présentera un exposé sur les progrès réalisés dans le cadre du développement et de l'amélioration de la plate-forme informatique du TCA ; il s'agit notamment de la base de données informatique, du site Internet et de l'appui aux services de conférence et, en particulier, de la fonctionnalité d'établissement de rapports en ligne permettant à tous les États Parties de soumettre leurs rapports obligatoires en ligne. Les participants au WGTR auront la possibilité de partager toutes leurs remarques, suggestions et priorités concernant la plate-forme informatique.

Dans le prolongement de la réunion du WGTR du 8 mars, les participants au WGTR seront également informés de la création du groupe consultatif de participants au WGTR pour aider le Secrétariat du TCA dans le développement et l'amélioration de la plate-forme informatique.

9. Mandat du WGTR dans la période entre la CEP4 et la CEP5

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les coprésidents du WGTR présenteront un projet initial du mandat que pourrait proposer le WGTR pour examen par la CEP4 dans le cadre des travaux ultérieurs du WGTR dans la période entre la CEP4 et la CEP5.

Dans le prolongement de l'intention exprimée au cours de la réunion du WGTR du 8 mars, les coprésidents demanderont également l'approbation du WGTR concernant leur proposition de recommandation à la CEP4 de points permanents à l'ordre du jour aux fins des réunions du WGTR (qui concerneraient les points 2 à 9 du présent ordre du jour).

10. Divers
